

AVFAIRE N° 33 - Demande de subvention au Service de la Jeunesse & des Sports pour le fonctionnement de la Piscine Municipale.

M. CADET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

A l'heure actuelle, la Piscine Municipale du Baracheis travaille à plein rendement à tel point que les services ont dû être renforcés et les employés sont obligés d'effectuer des heures supplémentaires pour faire face à la situation surtout en ce qui concerne les scolaires et les sportifs.

La gratuité ayant été accordée aux élèves des écoles et aux sportifs, le Service de la Piscine constitue, en définitive, une bien lourde charge pour la Commune et cette subvention nous est nécessaire pour un bon fonctionnement en 1964.

En conséquence, j'envisage, Messieurs, avec votre accord, d'adresser une demande de subvention au Service de la Jeunesse & des Sports.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Pl. Denis le 20 janvier 1964
Et le Préfet et
par délégation
le Secrétaire Général des
Affaires Economiques
M. Chevaux